



Projet Educatif de Territoire P.E.D.T.

2015 - 2018

Ville de Chasse-sur-Rhône
Hotel de Ville, Place Jean Jaurès
38670 Chasse-sur-Rhône BP4
Tel : 04 72 24 48 00

SOMMAIRE

I. PREAMBULE.....	PAGE 2
II. LES VALEURS QUI GUIDENT LES ACTIONS PERI EDUCATIVES.....	PAGE 3
III. LES AXES DE TRAVAIL.....	PAGE 4
IV. LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES.....	PAGE 5
V. LA MISE EN ŒUVRE DU P.E.D.T.	PAGE 6
VI. LE PARTENARIAT.....	PAGE 7
VII. UNE ACTION EDUCATIVE PARTAGEE	PAGE 8
VIII. DES DISPOSITIFS EDUCATIFS COMPLEMENTAIRES.....	PAGE 9
IX. PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE OU UN PROJET REVISE.....	PAGE 10
X. LES TAP : LE CONTENU.....	PAGE 13
XI. EVALUATION.....	PAGE 16
XII. LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE	PAGE 17
XIII. PERSPECTIVES	PAGE 18
XIV. CONCLUSION.....	PAGE 20

Préambule

L'éducation et la jeunesse sont au cœur de l'action de la ville. Ce sont des enjeux majeurs et une préoccupation constante de notre nouvelle municipalité.

Nous avons ainsi mis en place, en direction des enfants et des jeunes, une offre d'activités riche, variée et accessible. L'effort a été porté en particulier sur l'organisation des TAP, avec à la clé une satisfaction de tous les partenaires, signe de la qualité des activités proposées. Cela s'est fait en se donnant les moyens humains, techniques et créatifs, logistiques de la réussite. En particulier un effort financier important a été nécessaire pour relever ce défi.

La réussite éducative est ancrée dans les pratiques à Chasse-sur-Rhône depuis de nombreuses années. Elle se matérialise à travers plusieurs démarches et dispositifs, parmi lesquels le Projet de Réussite Educative, le dispositif "un enfant, une activité", le contrat Local accompagnement à la scolarité, l'éducation par le sport, la nouvelle restauration collective, l'harmonisation des temps de l'enfant. Bien entendu, la réussite éducative ne peut se concevoir sans un partenariat avec l'école.

A travers l'ensemble de ces actions, la Municipalité s'engage à concilier l'épanouissement personnel, la relation aux autres et la réussite scolaire pour tous les enfants et les jeunes.

Son ambition consiste également à assurer la continuité éducative en veillant à l'articulation de tous les temps de l'enfant et du jeune et en visant à leur donner des moyens de s'intégrer pleinement dans la société.

C'est donc tout naturellement, afin de donner du sens et de la cohérence à l'ensemble des dispositifs existants, que la Municipalité a souhaité mettre en œuvre, avec le concours de ses partenaires institutionnels et associatifs, un Projet Educatif De Territoire visant à faire du petit Chassère un être épanoui et autonome, tourné vers les autres.

Les valeurs qui guident les actions péri éducatives

La Ville de Chassagnon souhaite permettre à chaque enfant de s'épanouir, d'acquérir de l'autonomie et de révéler toutes ses potentialités dans tous les domaines. Le développement de l'esprit critique, de l'autonomie, le goût du savoir, de la curiosité, du bien-être physique et moral sont autant d'objectifs à promouvoir dans le respect de la liberté de chacun.

Le Projet Educatif De Territoire s'organise autour des valeurs:

- ✓ le respect de l'individu, la construction de l'identité et de la personnalité qui forment la base de l'autonomie, l'estime de soi, le sens des responsabilités et le respect de l'autre,
- ✓ l'égalité d'accès de tous à la connaissance, l'esprit de coopération, l'égalité devant les apprentissages,
- ✓ la reconnaissance de l'autre. Chaque jeune a sa place au sein de la collectivité pour y construire son projet de vie. Chaque enfant a besoin d'un cadre protecteur et sécurisant,
- ✓ la coéducation. Les parents sont les premiers éducateurs. Cela implique que chaque adulte soit reconnu pour exercer son rôle d'éducateur.

Les actions proposées dans le cadre des activités péri éducatives doivent permettre :

- ✓ l'épanouissement individuel de l'enfant, à travers la pratique d'activités sportives ou culturelles,
- ✓ l'apprentissage à la vie citoyenne, par le respect des règles de vie au cours de la pratique de ces activités,
- ✓ la prise en compte des enjeux du développement durable,
- ✓ l'accès aux pratiques sportives et culturelles et aux arts plastiques,
- ✓ l'ouverture au monde et aux autres, par la découverte d'autres cultures, d'autres enfants,
- ✓ la promotion de la santé et de l'hygiène de vie,
- ✓ l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- ✓ l'accès aux langues étrangères et aux sciences,
- ✓ la sécurité routière,
- ✓ la socialisation de l'enfant en favorisant le développement de la responsabilité et de l'autonomie,
- ✓ la complémentarité avec les thématiques développées par les projets pédagogiques des écoles.

AXE CULTUREL

Développer des activités culturelles au sein des accueils de loisirs et des activités périscolaires (avant l'enseignement, à la pause méridienne et après l'enseignement) par la pratique et la participation à des initiatives culturelles et artistiques.

En effet, si tous les enfants n'ont pas nécessairement les mêmes possibilités d'accéder à la culture pour différentes raisons sociologiques, éducatives, familiales, financières, il reste essentiel de leur offrir une ouverture sur le monde culturel à travers différentes approches. La Ville de Chasse-sur Rhône souhaite dégager en tant que priorité éducative le développement culturel pour tous.

AXE SPORTIF

Développer des pratiques sportives, des actions de « sport pour tous », particulièrement lors des TAP, et des temps d'accueil de loisirs en partenariat avec les associations sportives de la commune mais aussi avec les services municipaux.

AXE CITOYEN

Développer des activités liées à la citoyenneté avec la mise en place d'actions visant à l'éveil à la citoyenneté. Dans le cadre de notre action, l'attention sera portée sur la sensibilisation aux bonnes pratiques. Cela passe par des gestes du quotidien mais également par des sensibilisations à travers des actions plus ponctuelles.

AXE RECREATIF

Jouer en développant les différents aspects du jeu.

Il s'agit de réaliser un travail de fond au sein des écoles maternelles sur le temps périscolaire conduit par les animateurs et les enseignants.

Les activités seront développées, renforcées et proposées dans ce PEDT de manière à ce que le plus grand nombre d'enfants soit concerné grâce à la mise en place des TAP.

En préalable, chaque développement d'activités sera fait à partir d'un projet pédagogique déclinant les axes du PEDT et dont les objectifs opérationnels pourront être ensuite déclinés en activités faisant l'objet d'une fiche pédagogique.

Réforme des rythmes scolaires à Chasse-sur-Rhône : application du décret Hamon

Après une phase importante de concertation engagée dès juin 2013, au vue des difficultés techniques et éducatives repérés, la ville et les partenaires après validation ont œuvré pour la mise en place des rythmes scolaires en profitant des ouvertures permises par l'application du décret Hamon.

La décision a été prise d'employer le mercredi matin comme cinquième matinée de classe et d'organiser les TAP le vendredi après-midi pour tenter de respecter tant le rythme de l'enfant que celui des familles.

Cela a donné lieu à l'organisation suivante :

Les 9 demi-journées de classe se déroulent les lundi, mardi, jeudi toute le journée ainsi que le mercredi et le vendredi matin.

Les activités TAP s'organisent de 13h30 à 16h30 les vendredi après-midi.

Deux activités sont proposées dans une après-midi.

L'organisation se fait par niveau et par période.

La durée de chaque activité est de 1h30.

Pendant l'année chaque enfant pourra découvrir et pratiquer jusqu'à 8 activités.

Les déplacements dans la ville s'organisent par groupe et sont encadrés par deux animateurs avec gilets de sécurité.

Les transports en bus sont proposés à 11h30, 13h30 et 16h30.

Des modalités d'organisation des activités extra et périscolaires respectant les contraintes du territoire :

Sur le territoire, l'organisation de la semaine de classe a été l'occasion d'aménagement :

Les repas du midi sont organisés tous les jours de la semaine pour que l'enfant ait une prise en charge continue sur toute la journée (en particulier le mercredi et le vendredi).

En complément, les garderies ont été maintenues et trois nouveaux services de garderie gratuits ont été proposés. Ainsi, chaque jour, une solution de garde des enfants est proposée respectant les contraintes du territoire comme des familles.

Les transports sont organisés selon le même principe, proposant une continuité avec les autres services, s'étendant donc au mercredi matin et midi et se maintenant le vendredi après-midi.

La mise en œuvre du PEDT sur le territoire

La commune de Chasse-sur Rhône dispose depuis de nombreuses années d'un dispositif éducatif de qualité, répondant déjà grandement aux objectifs recherchés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Aussi le PEDT doit s'appuyer largement sur les actions déjà existantes sur le territoire pour les adapter au nouveau contexte d'organisation du temps scolaire, tout en cherchant l'amélioration continue de l'action éducative territoriale.

Pour atteindre les objectifs éducatifs territoriaux les actions existantes ont dû évoluer adaptées:

Il s'agit plus particulièrement de :

- ✓ de l'accueil périscolaire du matin et du soir. Dans la continuité de l'existant, cet accueil est organisé par le centre social. Ce dernier dans le cadre des nouveaux rythmes a bâti le projet pédagogique des accueils périscolaires. Il constitue une pièce majeure du PEDT.
- ✓ de l'accompagnement à la scolarité après la classe,
- ✓ de la pause méridienne,
- ✓ des interventions sur le temps scolaire.

Toutes les autres actions déjà existantes sur le territoire (accueil périscolaire du matin, accueil du mercredi, des petites vacances...) rentrent dans le champ du PEDT.

Pour chacune des activités impactées plus largement par la réforme des rythmes scolaires, sont présentés:

- ✓ les acteurs intervenant dans le cadre de l'activité,
- ✓ le contenu de l'activité,
- ✓ son organisation,
- ✓ les lieux d'intervention,
- ✓ les modalités d'inscription à l'activité,
- ✓ la tarification mise en place et les modalités d'information des familles.

Des activités existantes déjà conformes avec l'esprit de la réforme

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune de Chasse-sur-Rhône s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, sociaux, apprentissage de la citoyenneté, promotion du développement durable, ...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires. Le territoire de Chasse-sur-Rhône offre ainsi une série d'activités sur les différents temps de l'enfant, en fonction des tranches d'âges.

Un partenariat volontaire, mobilisé et impliqué dans la mise en place du PEDT à Chasse sur Rhône

A l'appel à la concertation pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et dans un deuxième temps pour l'élaboration du PEDT, de nombreux partenaires se sont engagés pour permettre une action éducative transversale et de qualité sur notre territoire.

Tout d'abord, l'engagement des quatre écoles de Chasse-sur-Rhône ainsi que le centre social qui sont au cœur de ces actions auxquels se s'est ajouté le tissu associatif Chassère, à commencer par l'association des parents d'élèves.

Il y a en effet dans la commune de nombreuses associations sportives et culturelles (63) qui représentent assez bien la population Chassère traditionnelle. Elles s'adressent essentiellement à un public composé d'enfants et d'adultes.

Toutes sont animées par des bénévoles et parfois de vacataires.

Le Centre social est la seule structure gérée par des bénévoles et encadrée par des professionnels.

- ✓ Le groupe scolaire élémentaire Pierre Bouchard
- ✓ Les trois écoles maternelles
- ✓ le Centre Social
- ✓ l'association des parents d'élèves
- ✓ L'école de musique
- ✓ La maison des jeunes et de la culture
- ✓ la bibliothèque
- ✓ le pôle petite enfance
- ✓ le relais assistantes maternelles
- ✓ le club de basket-ball
- ✓ le club de joute
- ✓ le club de football

Chasse sur Rhône compte 3 écoles maternelles réparties sur le territoire et un groupe scolaire primaire de 17 classes (le second plus grand du secteur académique).

L'action éducative partagée, une réflexion commune

Au fondement du PEDT, deux types de projets :

- ✓ Les projets des écoles Chassères

Ces projets visent à la réussite de tous par la mise en avant du développement des capacités langagières des enfants, en particulier dans le domaine du vocabulaire.

L'objectif de la réussite en lecture pour tous est réaffirmé.

Une recherche d'objectifs commun avec les familles est aussi poursuivie.

- ✓ Le projet du centre social Paul Vittoz, affirmant le développement du lien social, la valorisation et le renforcement de la famille, l'engagement à l'ouverture culturelle et le développement de la citoyenneté et des actions collectives.

Neuf réunions de concertation et de pilotage ont donc été organisées entre juin 2013 et mai 2015.

Le sujet a également été abordé et préparé lors des conseils d'école de cette période.

Des dispositifs éducatifs complémentaires

C'est donc dans la complémentarité et la concertation que s'est organisée le PEDT sur la commune de Chasse de façon à assurer :

- ✓ Une continuité et une cohérence des emplois du temps des enfants et des jeunes de la commune
- ✓ Des objectifs communs poursuivis avec les approches respectives de chaque acteur.

Ainsi chacun a pu proposer une déclinaison du PEDT cohérente avec ses spécificités et objectifs propres en complémentarité des offres de ses partenaires.

La politique de la ville (du Pays viennois) réaffirme des principes tels que l'identification des territoires prioritaires, l'élaboration du projet à l'échelle pertinente, la mobilisation des politiques de droit commun et l'ingénierie dédiée, afin de revaloriser certains quartiers urbains et de réduire les inégalités sociales entre territoire.

Un quartier de Chasse-sur-Rhône se situe dans la géographie prioritaire: Barbières-Château. L'objectif est d'accompagner progressivement le retour au droit commun du quartier, à travers une intervention priorisée sur 5 thématiques :

- ✓ l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie,
- ✓ l'accès à l'emploi et le développement économique,
- ✓ la réussite éducative,
- ✓ la santé et la prévention de la délinquance.

Le Contrat Enfance-Jeunesse : contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et la ville qui optimise la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Le Programme de Réussite Éducative : mise en œuvre à l'échelle du Pays Viennois, vise à accompagner des enfants et des adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement, et qui présentent des signes de fragilité, habitant dans un quartier politique de la ville ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) : en articulation avec les projets des écoles, il est mis en place pour renforcer l'égalité des chances des enfants et des jeunes habitants en priorité dans les quartiers « politique de la ville ».

Le périscolaire et l' extrascolaire ou un projet révisé

Sur la base du projet existant pour l'amorce de la mise en place des TAP à la rentrée 2014, nous proposons un prolongement de l'existant toujours plus articulé et cohérent avec nos objectifs et nos valeurs.

Il y a de nombreux acteurs développant des animations de loisir sur la commune : les associations sont nombreuses et vivantes et l'offre est riche.

Depuis de nombreuses années, avec le soutien financier et logistique de la commune, le Centre Social a pris en charge différents accueils périscolaires de la commune.

Ces accueils se déclinent en trois temps :

- ✓ l'accueil du matin avant la classe,
- ✓ l'accueil le soir après la classe,
- ✓ l'accueil sur le temps de la pause méridienne (en lien avec les ATSEM).

Les familles inscrivent leurs enfants au centre social pour l'accueil du matin et du soir. Les familles choisissent le ou les jours qui leur conviennent.

L'inscription à la pause méridienne se déroule quant à lui directement en mairie.

- l'accueil du matin entre 7h00 et 8h30 :

L'enfant est accueilli dans son école entre 07h00 et 08h30.

Les enfants arrivent de manière échelonnée.

Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée.

Afin de respecter le rythme de l'enfant, ces derniers ont la possibilité de prendre un petit déjeuner. (Fournit par le centre social).

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

- la pause méridienne entre 11h30 et 13h30

L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps d'animation et un temps de repas. Deux services sont organisés, le premier pour les enfants scolarisés en maternelle et en classe de CP et CE1, le second pour les enfants de CE2, CM1 et CM2.

Les enfants sont encadrés par les animateurs municipaux ainsi que par les ATSEM. On comptabilise environ 250 enfants qui déjeunent tous les midis au restaurant scolaire.

Durant ce temps de pause méridienne sont organisés des jeux de société, jeux collectifs...

- L'accueil du soir entre 16h30 et 18h30.

Dans le cadre de cet accueil du soir, les enfants de maternelles sont pris en charge dans les écoles par les animateurs du centre social. Après un temps dédié au goûter, différentes activités éducatives, sportives et culturelles leur sont proposées. Il s'agit par ces activités d'éveil ludiques de développer la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes peuvent également être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe.

- L'accompagnement à la scolarité

Le centre social assure tous les soirs, après la classe, de 16h30 à 18h00 pour les élèves de l'école élémentaire et de 18h00 à 19h30 pour les collégiens, un accompagnement éducatif. Ce dernier répond à une forte demande de la part des parents, pour une prise en charge de leurs enfants après la classe, afin qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation de leur travail personnel.

Les enfants inscrits à l'accompagnement scolaire sont ainsi accueillis par des animateurs professionnels et des bénévoles, selon les cas, pour approfondir le travail de la classe ou réaliser les devoirs demandés par les enseignants.

- Les activités extra-scolaires

Au-delà du temps scolaire et périscolaire, la politique éducative s'intéresse également aux activités extra-scolaires. Ainsi, les enfants sont accueillis au sein du centre social tous les mercredis et pendant les vacances scolaires.

- L'accueil du mercredi

Depuis plusieurs années, le centre social organise les accueils de loisirs les mercredis. Ces accueils de loisirs représentent un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire. Les objectifs sont surtout d'offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité. Il s'agit également de développer la découverte et la pratique de différentes activités socio-culturelles.

Quatre séquences distinctes sont identifiées pour l'accueil du mercredi : l'accueil du matin entre 7h30 et 8h30, les activités du matin, le temps de midi et les activités de l'après-midi. Les enfants de 3 à 17 ans peuvent profiter d'activités diversifiées, des ateliers socioculturels sont également proposés (éveil musical, danse, dessins animés,...). A partir de 11 ans, des sorties et des projets plus participatifs sont proposés.

- L'accueil des petites vacances et vacances d'été

Pendant les petites vacances scolaires, un accueil des enfants est organisé par le centre social.

Il se fait sur inscription à la semaine, en demi-journées (matin et/ou après midi), en demi-journées avec repas, en journées complètes avec repas.

Sur chaque période de vacances, un thème est défini et décliné autour d'activités ludiques par les animateurs. Une sortie à la journée peut également être proposée sur chaque période.

Pendant l'été, sur les mois de juillet et août, sont également organisés des centres de loisirs.

L'inscription au centre de loisirs pour les plus jeunes se fait à la semaine. Des séjours en « mini-camps » sont également prévus pour les plus de 6 ans et des séjours de 5 à 10 jours pour les plus grands. Ils permettent à tous les enfants, de partir en dehors du cadre familial, favorisant les découvertes culturelles et de gagner en autonomie.

Capacité d'accueil des TAP

Capacité Accueil communal

Etablissement scolaire	Nb élèves Scolarisés	Capacités périsco	proportion
Ecole maternelle des Barbières	60	42	70%
Ecole maternelle du Château	90	70	78%
Ecole maternelle des Georgellières	120	84	70%
Ecole élémentaire P.BOUCHARD	455	348	76%
Total	725	544	75%

Les équipements et installations utilisées.

Les temps d'activités périscolaires TAP sont organisés principalement dans les locaux scolaires, salles communales et équipements sportifs communaux.

35 Salles et installations pour 11 lieux sur le territoire de la commune

Ecole Primaire

Salle musique
Salle arts plastiques
Salle informatique

Complexe J.Marion

Gymnase Omnisport
Salle des fêtes Jean-Marion
Salle de danse
Salle de judo
Salle de tirs

Trois écoles maternelles

Salles polyvalentes des Georgellières
Salles polyvalentes du château
Salles polyvalentes des barbières
4 Classes des écoles maternelles
3 Dortoirs des écoles maternelles

Complexe sportif de la Moleye

Halle sportive
Stades de foot
Piste d'athlétisme

Les activités en élémentaire

Centre social Paul VITTOZ

Centre social salle1
Centre social salle2
Centre social salle3
Le labo des inventeurs
Cuisine pédagogique
Salle « l'aquarium »
Les jardins extraordinaires

Bibliothèque Municipale

Bibliothèque grande salle
Bibliothèque salle ludothèque

Le Château

MJC salle Bertholon
Ecole de musique salle 1
Ecole de musique salle 2
Ecole de musique salle 3
Ecole de musique salle 4

Salle Verlaine

Exemple d'activités proposées pour la 4^{ème} période 2014-2015

Activité	Classe	Equipement
Sport collectif	CM2	salle omnisport
Reporteurs du Vendredi	CM2	classe-musique
Badminton	CE2	halle des sports
Magie	CE2	piste athlétisme
Jardinage	CP	Jardins extraordinaires
Cuisine	CP	cuisine centre social
Activité manuelle	CP	salle 8-10 ans
Initiation à la boxe	CP	Salle 6-7
Ateliers créatifs	CE2	halle des sports
Foot Ball	CE2	halle des sports
Labo des petits inventeurs	CE1-CE2	halle des sports
Foot Ball	CE1-CE2	halle des sports
Eveil corporel	CE1	salle omnisport
Informatiques	CE1	classe-informatique
Chant & Chorale	CM2	école musique
Orchestre	CM2	école musique
expression Théâtrale	CM1	salle danse
sport d'opposition	CM1	salle judo
Ping pong	CM2	salle des fêtes
BD MANGA	CM2	bibliothèque salle du bas
Cirque	CE1	salle des fêtes
Ludothèque	CE1	bibliothèque salle du haut
Danse	CE2-CM1	Salle de danse
Brico déco	CE2-CM1	classe-art plastique

Encadrement

L'équipe d'encadrement est composée d'une part, d'animateurs du Centre Social et d'autre part d'agents territoriaux de la commune de Chasse sur Rhône, ainsi que de personnel des associations de la commune.

Tous sont diplômés soit d'un CAP Petite Enfance, d'un BAFA, d'un BPJEPS et de BE ou en cours de formation. Il est envisageable que des intervenants extérieurs agréés puissent encadrer une activité.

Chaque animateur travaille à partir d'un projet pédagogique commun et met en œuvre son propre projet d'activités annuel où sont détaillés ses objectifs, ses actions, son calendrier, son matériel, ses outils d'évaluation.

Inscriptions

Les inscriptions se font auprès du centre social.

Le dossier d'inscription est constitué de:

- ✓ La fiche d'activités et de renseignements à compléter
- ✓ La fiche médicale à compléter
- ✓ Le règlement intérieur.

Chaque dossier est à déposer au Centre Social complété et dûment daté et signé par le responsable légal avec les documents suivants

- ✓ Attestation CAF mentionnant le numéro d'allocataire et le quotient familial
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile de l'enfant
- ✓ Règlement intérieur signé et remis au Centre Social

Tarif des activités périscolaires TAP

La commune a souhaité appliquer un tarif symbolique permettant l'accès au TAP à tous.

Les activités proposées dans le cadre des temps d'activités périscolaires sont payantes, selon le tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants inscrits suivant :

- ✓ 8€ par période pour 1 enfant inscrit
 - ✓ 6€ par période pour 2 enfants inscrits
 - ✓ 4€ par période pour 3 et + enfants inscrits
- } prix par enfant.

L'évaluation du Projet Educatif De Territoire est fondamentale. Elle doit permettre de faire évoluer le projet, de l'adapter et de corriger les actions mises en place. Le suivi du P.E.D.T. est nécessaire à la cohérence de la politique éducative de la Ville de Chasse-sur-Rhône.

Il faudra veiller tout particulièrement à bien articuler le P.E.D.T. avec les dispositifs éducatifs existants, afin d'assurer notamment la complémentarité de tous les temps et acteurs éducatifs.

L'évaluation du P.E.D.T. permettra de mesurer la valeur ajoutée que les activités péri éducatives apportent aux enfants concernés. Elle permettra aussi de mesurer les effets produits par la mise en œuvre des actions, notamment en matière scolaire, ainsi que les coûts engagés.

Pour ce faire, un comité de suivi regroupant la Ville de Chasse-sur-Rhône, l'Education nationale, les représentants du monde associatif et de l'Education populaire, les représentants des parents d'élèves, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Caisse d'Allocations Familiales sera mis en place afin de travailler en cohérence et en complémentarité avec tous les acteurs intervenant dans ce projet.

Ce comité de suivi se réunira deux fois au cours de l'année scolaire, au moment des vacances de Noël et en juin, avant les vacances d'été.

Le Projet Educatif de Territoire fixe pour trois ans les objectifs à atteindre, les orientations et les modalités d'organisation partenariale des nouveaux temps et rythmes de l'enfant, ainsi que les moyens d'évaluation.

La Ville de Chasse-sur-Rhône entame pour cette année une première écriture du P.E.D.T. qui sera amené à évoluer au cours de l'année scolaire 2015/2016. En effet, cette première année doit permettre d'analyser le nouveau fonctionnement des activités péri éducatives, d'en tirer les conséquences, et d'adapter les objectifs fixés en concertation avec les partenaires éducatifs.

Dans un premier temps, la Ville de Chasse-sur-Rhône s'engage :

- ✓ à maintenir l'action éducative engagée depuis de nombreuses années, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, notamment,
- ✓ à ouvrir le champ d'expérimentation à de nouvelles actions éducatives concertées.

Dans un second temps, la Ville de Chasse-sur-Rhône s'engage :

- ✓ à mener une réflexion avec les représentants de l'Education nationale afin d'adapter et de mettre en cohérence les projets pédagogiques des écoles, les projets pédagogiques des accueils de loisirs et les activités péri éducatives proposées par la Ville de Chasse-sur-Rhône,
- ✓ à créer un cahier des charges fixant le contenu, l'encadrement et les objectifs des activités péri éducatives, qui permettra aux associations de proposer divers ateliers en vue de favoriser l'accès des enfants à des parcours d'éducation sportive, artistique, culturelle et citoyenne,
- ✓ à entériner le travail commun avec le centre social à travers l'établissement de conventions de partenariat.

Freins et difficultés

Suite aux différentes concertations dans le cadre de l'élaboration du PEDT et après l'exercice de l'année 2014-2015, des difficultés se sont fait jour, auxquels il conviendra de rester vigilant et travailler à la levée de divers freins à notre action.

- ✓ Difficulté de captation des jeunes 11-17 ans
- ✓ Offre d'activité adapter aux besoins des jeunes
- ✓ Offre d'activité insuffisantes aux besoins et des familles pour les enfants de – de 6 ans
- ✓ Qualité des équipements
- ✓ Insuffisance de lieux équipés pour les jeunes
- ✓ Insuffisance de lieux équipés pour les familles d'enfants de – de 6 ans
- ✓ La communication / l'offre d'activité

Le souci de l'enfant

Soucieux du bien-être des enfants et du bon déroulement des actions d'éducation engagées à l'occasion de ce projet, certains points feront l'objet d'une attention particulière de la part de la communauté éducative.

- ✓ Le rythme de l'enfant
- ✓ La sécurité physique
- ✓ Le respect de l'autorité
- ✓ La sécurité affective
- ✓ La sécurité sanitaire (suivi médical)
- ✓ la découverte culturelle et scientifique
- ✓ Les règles de vie
- ✓ La citoyenneté
- ✓ L'autonomie de l'enfant
- ✓ La curiosité
- ✓ Le plaisir pour l'enfant
- ✓ L'apprentissage
- ✓ La communication et l'interconnaissance
- ✓ La mixité sociale

L'ouverture vers de nouvelles actions

Des initiatives d'actions ont été évoquées lors des différentes concertations et représentent une ouverture vers l'évolution du PEDT et des pratiques éducatives territoriales.

✓ Action citoyenne

- Conseil municipal des enfants et jeunes
- sécurité routière
- Formation aux gestes de premiers secours
- Sensibilisation aux dangers liés à l'utilisation d'internet
- Développer des actions de solidarités collectives
- Lien Intergénérationnel
- Sensibilisation au respect de l'environnement

✓ Education artistique et sportive

- Autour de la musique
 - Volonté de renforcer l'offre existante (élémentaire et école de musique)
 - Développer des actions en direction des plus petits : grandes sections
 - Développer des actions en direction des plus grands : les collégiens et lycéens
- Plus largement
 - Créer des liens entre les actions existantes sur le territoire
 - déclinaison de la biennale « sentier art nature » au-delà de l'école.
 - Les actions de la bibliothèque et des écoles avec les autres partenaires
 - Création de manifestations populaires, sportives et festives
 - ...

Pour ne pas conclure...

L'éducation est une action sans fin, toujours à améliorer, toujours en mouvement. C'est le défi que la municipalité tient à relever dans un esprit de qualité, en particulier à travers l'engagement sans faille de notre adjointe à l'éducation.

Cette volonté n'est pas seulement affirmée dans le discours mais s'accompagne des moyens de cette réussite.

A travers cet élan, l'école a pu réaffirmer une remarquable expertise et une grande volonté d'ouverture.

Les actions, au travers de notre étude de satisfaction, montre déjà que 70% des parents des enfants concernés sont satisfaits du résultat obtenu, allant même jusqu'à un changement de regard positif sur la réforme des rythmes scolaires.

Le PEDT est donc fondé à évoluer de manière concertée, en fonction des remarques formulées par le comité de suivi, qui pourra mener à la proposition d'avenants.

Suivant cette dynamique, ce PEDT est l'acte fondateur d'un renouveau du partenariat et de l'ambition éducative de notre commune et du centre social Paul Vittoz.